

DEPARTEMENT  
DES  
YVELINES

## MAIRIE D'EVECQUEMONT

N° 30/26

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET :

SEANCE ORDINAIRE du 20 mai 2026

**Autorisation pour travaux  
de mise en sécurité de  
l'accès au Chemin de  
l'Épinette et demande de  
subvention afférente**

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 20 mai à 19h30, le Conseil Municipal d'EVECQUEMONT, légalement convoqué en date du 13/05/2026, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Christophe NICOLAS, Maire. Conformément à l'article 54 de la loi du 5 avril 1984, la séance a été publique.

**Etaient présents :** Chrystelle CAUBET, Mathieu MARTINS,  
Arnaud LAFONT, Adjoint  
Eugénie BRAY, Olivier FEUTRY, Rémy BAVAY,  
Sophie MAHAUT, Yann GUÉGAN, Céline CORVISY,  
Daniel VIGIER, Pierre VAUDOLON, Conseillers

Membres en exercice :

15

**Absent :** Sylvie FARRELL donne pouvoir à Sophie MAHAUT  
Cynthia LABELLE donne pouvoir à Olivier FEUTRY  
Laura CREUS donne pouvoir à Chrystelle CAUBET

Présents :

Madame Chrystelle CAUBET est élue secrétaire de séance

12

Afin de sécuriser l'accès des piétons au chemin de l'Épinette, la commune projette d'effectuer des travaux de terrassement et l'installation d'une barrière en bois. De ce fait, il est proposé au conseil d'autoriser le Maire à engager lesdits travaux, et d'approuver le plan de financement suivant :

Votants :

- Montant des travaux ..... 32 984.85 € HT
- Subvention CD 78 à 80 % ..... 24 000.00 €
- Reste à charge communal ..... 8 984.85 €HT

15

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT),  
VU la commission travaux du 13/05/2026,

**Après avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité :**

- **D'APPROUVER** les travaux de terrassement pour la mise en sécurité de l'accès au chemin de l'Épinette et l'installation d'une barrière en bois,
- **D'APPROUVER** le plan de financement suivant :
  - Montant des travaux ..... 32 984.85 € HT
  - Subvention CD 78 à 80 % ..... 24 000.00 €
  - Reste à charge communal ..... 8 984.85 €HT
- **AUORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce projet et à la demande de subvention,
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2026

Le Maire certifie sous sa responsabilité  
le caractère exécutoire de cet acte pour  
son affichage et transmission à la  
Préfecture de Versailles

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessus.

La Secrétaire de séance  
Chrystelle CAUBET

Christophe NICOLAS  
Maire d'Evecquemont

